

**COMMUNE DE LOUVIL**  
**Inscription à la Garderie 2019-2020**  
**Ecole Henri Millez – LOUVIL**

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe :

Mon enfant fréquente tous les jours la garderie du matin, toute l'année

Mon enfant fréquente tous les jours la garderie du soir, toute l'année

Mon enfant est présent à une fréquence régulière à la garderie, toute l'année. Je précise la fréquence :

	Tous les lundis	Tous les mardis	Tous les jeudis	Tous les vendredis	Autres, Précisez :
Garderie Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Garderie Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

(je peux annuler une garderie dans les conditions prévues au règlement de garderie)

Mon enfant est présent occasionnellement à la garderie. J'inscris mon enfant avant le 25 du mois pour le mois suivant :

(je peux annuler une garderie dans les conditions prévues au règlement de garderie)

Mars 2020 <b>Garderie Matin</b>			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
2	3	5	6
9	10	12	13
16	17	19	20
23	24	26	27
30	31		

(cochez les jours de présence)

Mars 2020 <b>Garderie Soir</b>			
Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
2	3	5	6
9	10	12	13
16	17	19	20
23	24	26	27
30	31		

(cochez les jours de présence)

Mode de règlement

- Le prélèvement automatique qui consiste en une véritable facilité de paiement
- La Carte Bleue sur internet paiement via l'application TIPI (Titres payables sur Internet)
- Le chèque à l'ordre du Trésor Public (à adresser en Trésorerie de Templeuve)
- Le CESU préfinancé (à adresser en Trésorerie de Templeuve)
- En espèces (uniquement au guichet de la Trésorerie)

Conditions pour annuler une garderie – Il convient de prévenir le secrétariat de mairie :

VENDREDI avant midi, pour les garderies du LUNDI  
MARDI avant midi, pour les garderies du JEUDI

LUNDI avant midi pour les garderies du MARDI  
JEUDI avant midi pour les garderies du VENDREDI